

Se ressourcer dans la forêt du Taillan-Médoc

étude

10/2025



Se ressourcer dans la forêt du Taillan-Médoc

1	Présentation du site d'étude	p.5
2	Diagnostic	p.11
	2.1. Grille d'évaluation du potentiel de ressourcement	
	2.2. Approche synthétique du ressourcement	
3	Recommandations	p.25



La forêt communale du Taillan-Médoc, site singulier de ressourcement

Dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2020-2024 de Bordeaux Métropole, l'agence a développé, au titre de la préservation des zones calmes, une méthodologie visant à comprendre le processus de ressourcement, identifier les différents critères d'un espace ressourçant et proposer une typologie d'actions en faveur du ressourcement au sein d'un parc urbain¹.

En 2024, cette méthodologie a été testée sur le bois du Burck à Mérignac. Le PPBE 2025-2029 de Bordeaux Métropole prévoit l'application de cette méthodologie à cinq autres parcs de la métropole².

Au sein de ces parcs, la forêt communale du Taillan-Médoc occupe une place singulière. En effet, forêt d'exploitation gérée par l'Office national des forêts (ONF), elle ne constitue pas à proprement parler un parc urbain, bien qu'accueillant de nombreux usages de détente (promenades, footing, balades à cheval...). Sa fonction de ressourcement doit se penser dans sa cohabitation avec sa fonction productive.

Première singularité, ce domaine forestier offre, par définition, essentiellement des espaces sous canopée, qui répondent à certains critères du ressourcement (confort thermique d'été notamment) mais obèrent les critères propres aux espaces ouverts (contact avec le ciel et vues dégagées notamment). En outre, les parcelles forestières étant peu pénétrables, les principaux usages actuels du ressourcement sont «nomades» (marche, course à pied) au détriment des lieux de pause. Enfin, espace enclavé au nord-ouest de la commune, la forêt présente un certain nombre de difficultés d'accès.

Après un diagnostic détaillé, rapidement esquissé dans les lignes qui précèdent, on trouvera dans le présent rapport un certain nombre de recommandations pour amplifier le potentiel de ressourcement de la forêt communale du Taillan-Médoc. Une des recommandations phares consiste en la création de cinq lieux de ressourcement sous canopée. Principalement accessibles depuis des cheminements secondaires et situés en frange des parcelles forestières, ces espaces visent à offrir aux usagers des assises permettant de profiter des ambiances visuelles et sonores des différents sous-bois constitutifs de la forêt communale (pinède, chênaie...). Une adaptation à la marge du plan de gestion de l'ONF permet de préserver ces lieux singuliers des coupes rases programmées dans le cadre de l'exploitation pluri-annuelle des parcelles forestières.

1. <https://www.aurba.org/productions/se-ressourcer-en-milieu-urbain>

2. Forêt communale du Taillan-Médoc, parc des Berges à Bordeaux, plaine des sports de Bègles, forêt du Bourgailh à Pessac, domaine de la Burthe à Floirac.

PARTIE 1

Présentation du site d'étude



La forêt communale du Taillan-Médoc est située en limite ouest de la commune. D'une superficie de 128 ha, elle se répartit de part et d'autre du chemin du Foin; elle est bordée à l'ouest par la déviation du Taillan-Médoc. Sa gestion, certifiée par le label PEFC¹, est confiée à l'Office national des forêts (ONF). 116 ha sont classés en forêt de protection et 43 ha en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

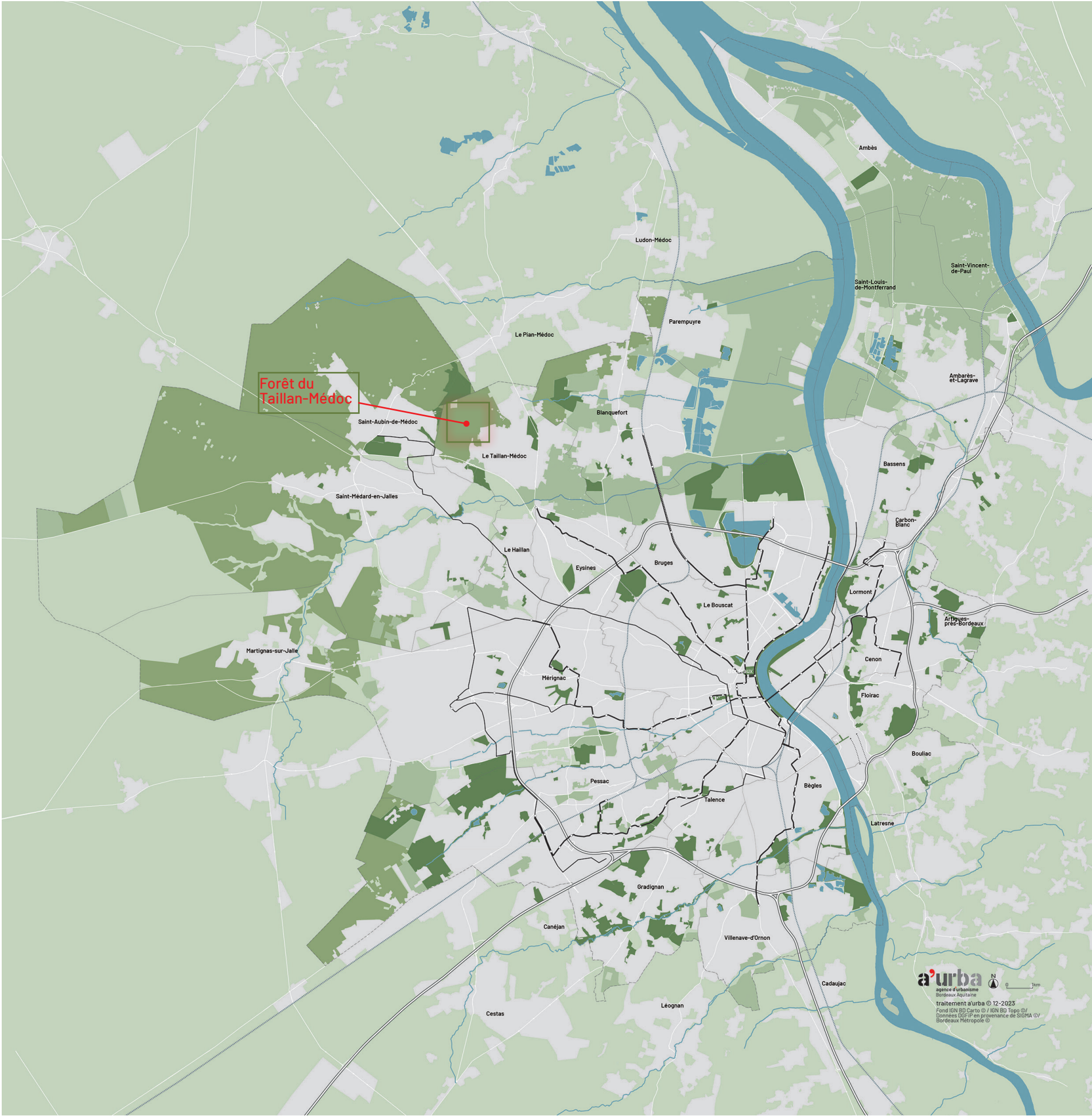
Outre la forêt communale, le périmètre d'étude «zone de ressourcement» comprend les chemins communaux qui desservent les parcelles forestières privées situées au sud de la forêt communale et au nord de la RD 1215.

En termes d'équipement, l'ensemble de ce massif forestier (communal et privé), d'une superficie totale de 420 ha, propose quatre boucles de parcours sportifs balisés. La forêt accueille ainsi de nombreux promeneurs et coureurs, auxquels s'ajoutent quelques cavaliers, la forêt communale abritant notamment un centre équestre.

Les parcelles forestières sont peuplées tantôt de pins maritimes et tantôt de feuillus (chênes en particulier). Des panneaux pédagogiques, répartis sur l'ensemble du périmètre, permettent aux usagers de mieux appréhender le fonctionnement d'une forêt d'exploitation.

1. Programme de reconnaissance des certifications forestières

Localisation de la forêt communale du Taillan-Médoc au sein de la Métropole bordelaise



Orthophotographie aérienne de la forêt communale du Taillan-Médoc et périmètre d'étude



La pinède



Cheminement dans la chênaie

PARTIE 2

Diagnostic

- 1.1. Grille d'évaluation du potentiel de ressourcement [p.13](#)
- 1.2. Approche synthétique [p.21](#)



2.1. Grille d'évaluation du potentiel de ressourcement

La méthodologie élaborée en 2024 a permis d'identifier l'ensemble des critères favorables au ressourcement au sein d'un parc urbain. On trouvera ci-contre un schéma synthétisant l'organisation proposée pour les critères du ressourcement.

Les critères sont organisés en distinguant :

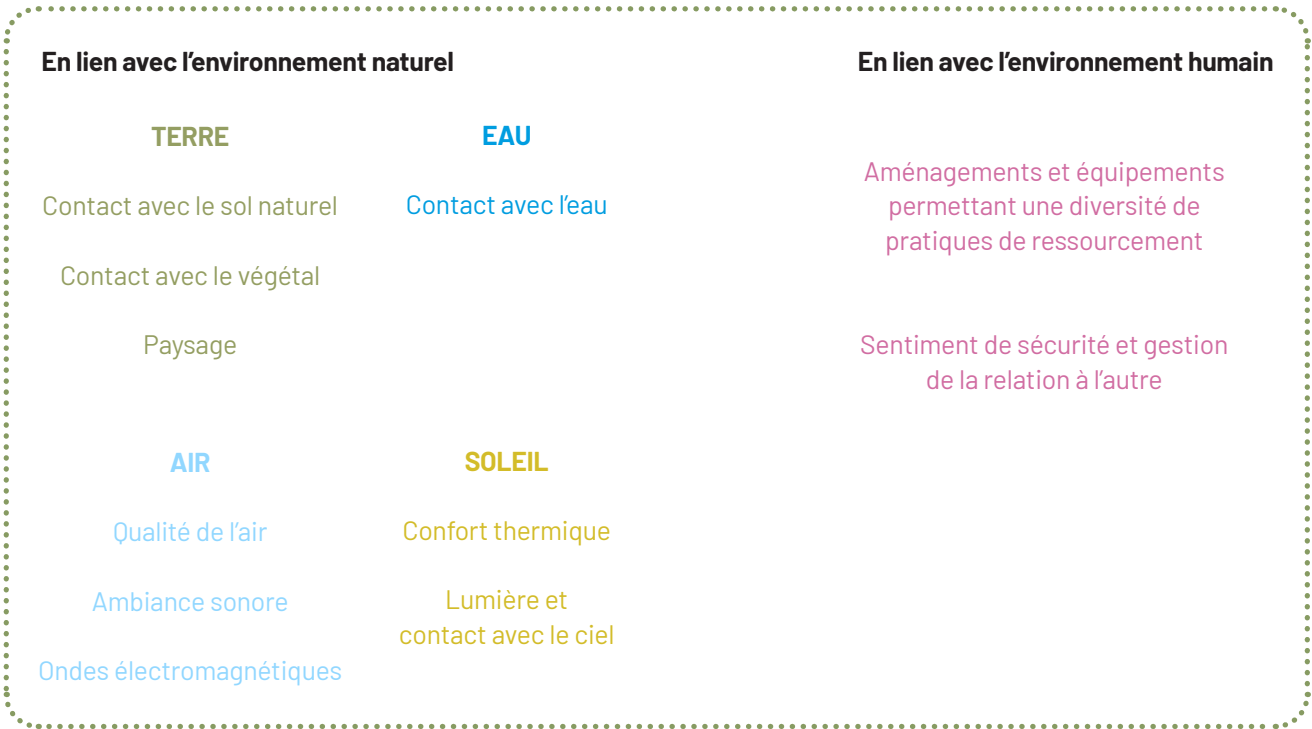
- d'une part, ceux relevant de **l'environnement naturel**, eux-mêmes structurés selon les quatre éléments (terre, eau, air, soleil) ;
- d'autre part, ceux relevant de **l'environnement humain**.

Cette critérisation a donné lieu à l'élaboration d'une grille d'évaluation du potentiel de ressourcement d'un parc urbain, véritable **outil de diagnostic du potentiel de ressourcement d'un parc urbain**. Pour chaque critère, sont précisées les qualités recherchées en termes de traitement du parc et de son environnement proche.

Dans cette grille, les critères propres au ressourcement ont été complétés par un ensemble de critères permettant d'évaluer **l'accessibilité multimodale du parc**, l'accessibilité d'un parc constituant une condition préalable au ressourcement lui-même.

On trouvera, dans les pages qui suivent, la grille renseignée pour la forêt communale du Taillan-Médoc.

Les critères du ressourcement



Critères en lien avec le processus de ressourcement

Critère	Qualités recherchées	Observations
Paysage	Alternance entre : - des espaces fermés (immersifs), de type forestier : intensité végétale ; - des espaces ouverts (contemplatifs), de type prairie : vues lointaines sur des éléments de paysage remarquables, profondeur de champ. Traitement des lisières entre ces deux types d'espaces Présence d'œuvres d'art	- Espace principalement fermé. - Peu de possibilité d'ouverture au sein des parcelles forestières.
Contact avec le végétal	Coprésence des trois strates végétales (herbacée/fleurie, arbustive, arborée) Possibilité de s'adosser à un arbre de grand gabarit (pratique des bains de forêt) Diversité végétale (essences, formes, couleurs...) Caractère sauvage tout en rendant visible une intervention humaine, même minimale (gestion extensive des espaces) Possibilité de ramasser des matériaux végétaux pour le jeu libre Odeurs (fleurs, feuilles, terre...) Goût (fruits) <i>N.B. : au stade du diagnostic, il convient de recenser les zones à enjeux écologiques forts, afin d'y éviter toute intrusion humaine, y compris pour les activités liées au ressourcement.</i>	- Dominante de parcelles avec futaie régulière de pins maritimes (zones sombres sur l'orthophotographie aérienne). - Quelques parcelles avec peuplements de feuillus (chênes, robiniers, châtaigniers). - Le tapis de fougères apporte une horizontalité et un modelé qui contrastent avec la verticalité rectiligne des pins maritimes (effet de voûte). Le vert tendre des fougères contraste avec les couleurs sombres des pins (écorce, aiguilles). A l'inverse, dans la chênaie, le feuillage des arbres s'harmonise avec celui des fougères, induisant un sentiment d'enveloppement (« bulle verte »). - Parcelles gérées par l'ONF : caractère sauvage tout en étant entretenu. - La cueillette des champignons est autorisée jusqu'à 5 litres par jour et par personne. - Odeurs de forêt et de pins maritimes. - Du point de vue écologique, la parcelle au nord-ouest du périmètre abrite l'anémone bogenhantina, qui confère à la forêt communale du Taillan -Médoc le statut de forêt de protection.
Contact avec la terre	Possibilité de s'asseoir ou de s'allonger par terre Possibilité de marcher pieds nus	Contact avec la terre surtout possible au bord des chemins et aux principales intersections.

Critère	Qualités recherchées	Observations
Contact avec l'eau	Contact visuel avec l'eau Contact physique avec l'eau (trempage, baignade...)	Pas de secteur en eau significatif sur le périmètre, à l'exception du ruisseau du Monastère au sud du périmètre d'étude.
Qualité de l'air	En l'absence de mesures sur site, positionnement en classe 1 ou 2 (vigilance) sur la carte stratégique air. Mise à distance des sources olfactives désagréables (gaz d'échappement, gestion des eaux usés, épandages...) Mise à distance des cultures utilisant des pesticides (vignes notamment) Présence limitée d'espèces allergisantes (voir https://www.pollens.fr/ pour liste des espèces allergisantes).	- La réalisation de la déviation du Taillan-Médoc est postérieure à l'élaboration de la carte stratégique air, donc pas d'information sur la dispersion des polluants liés à cette infrastructure. - La forêt n'est pas confrontée à ces nuisances. - Peuplements de chênes présents sur la quasi-totalité des parcelles de feuillus. Peuplements de châtaigniers sur certaines parcelles.
Ambiance sonore	Présence de sources sonores d'origine naturelle ➔ En particulier seront recherchés les « bruits de bande » (sons continus dans une bande fréquence donnée) : ruisseau qui coule, multiplicité de chants d'oiseaux, bruit du vent seul ou dans les feuillages... Mise à distance relative des sons d'origine humaine ➔ Afin de prévenir de leur caractère trop intrusif (respect de l'intimité), on veillera à ce que les sons d'origine humaine (discussions, rires, bruits de pas...) restent au second plan sonore. Mise à distance des bruits de la ville ➔ On cherchera à éloigner et minimiser le plus possible les sons d'origine mécanique. <i>N.B. : le respect de ces critères doit théoriquement garantir de situer en dessous du seuil quantitatif 55dB(A) Lden.</i>	Sources naturelles : - Les relevés sonores réalisés par le laboratoire Passages (CNRS – Université de Bordeaux) montrent une partition territoriale systématique entre : - les chants d'oiseaux (principalement présents au sein des parcelles forestières), notamment le matin et en fin de journée ; - les stridulations d'insectes (concentrées dans les espaces ouverts : bords de la déviation du Taillan-Médoc, intersections de chemins au sein de la forêt), notamment l'après-midi, quand l'ensoleillement est au maximum. Cela étant, un secteur forestier au centre du périmètre communal apparaît comme fréquenté par les insectes à tout moment de la journée. Les insectes se montrant particulièrement sensibles à l'intrusion humaine (leur chant cesse dès qu'une présence sonore humaine se manifeste), nous proposons de « sanctuariser » ce secteur comme zone à enjeu écologique important afin d'y éviter toute intrusion humaine, même à des fins de ressourcement. Sources humaines : - Elles sont globalement peu présentes dans la forêt communale (dispersion des promeneurs). Sources mécaniques : - travaux de gestion de la forêt (peu fréquents) ; - trafic routier de la déviation ; - trafic de desserte locale sur le chemin du foin.
Exposition aux ondes électromagnétiques	Valeurs inférieures aux seuils réglementaires : - radio : 28 V/m - télévision : 31 à 41 V/m - téléphonie mobile : 39 à 61 V/m - lignes haute et très haute tension : 100 µT Pour les ondes radio, télévision, téléphonie mobile, des mesures nationales sont disponibles sur https://www.cartoradio.fr/ Pour les lignes H.T. et T.H.T., RTE peut réaliser des mesures sur demande du maire. A défaut de mesures et au nom du principe de précaution, on évitera de positionner des lieux de ressourcement sous ces lignes.	Un mât avec antennes relais à l'angle nord-ouest du site : les mesures réalisées à proximité montrent un respect des seuils réglementaires. Une ligne H.T. en limite est du périmètre.

Critère	Qualités recherchées	Observations
Confort thermique	Confort d'été : Pleine terre et présence des trois strates végétales avec une canopée contiguë d'au moins 1000 m² Fontaine à boire Contact avec l'eau (Cf. Critère correspondant) / brumisateur Assises et cheminements sous la canopée Confort d'hiver : Assises exposées au soleil (idéalement orientées sud) et protégées des vents du nord et de l'ouest (barrière végétale, mobilier urbain adapté) Cheminements exposés au soleil	• Canopée plus ou moins présente selon le stade de maturité des parcelles forestières (en évolution permanente). • Cinq assises sous canopée dans le secteur de l'allée du Sergent. • La plupart des cheminements sont bordés d'arbres. • Pas de point d'eau. • Pas d'assises exposées au soleil. • Une section de cheminement assez large exposée au soleil + allée du Sergent en hiver.
Lumière et rapport au ciel	De jour : Espaces ouverts offrant un large contact avec le ciel avec : • cheminements • assises, en particulier orientées à l'est (contact avec le soleil levant) ou à l'ouest (contact avec le soleil couchant) Qualité des jeux de lumière (filtre par le végétal) dans les espaces fermés De nuit : • Lieux de pause avec éclairage artificiel (sentiment de sécurité) • Lieux de pause sans éclairage artificiel (contact avec le ciel étoilé)	• Quelques lieux offrant un contact avec le ciel aux principales intersections des cheminements (sans assises). • Une section de cheminement assez large offrant un contact avec le ciel + allée du Sergent en hiver. • Jeux de lumière intéressants sous canopée, variables selon les peuplements. Le vert tendre de fougères permet d'apporter de la lumière au sein des sous-bois. • Pas d'éclairage artificiel.

Critère	Qualités recherchées	Observations
Aménagements et équipements permettant une diversité de pratiques de ressourcement	Lieux de pause : • Mobilier urbain (bancs, transats...) confortables (maintien du dos et de la nuque), formes courbes et enveloppantes, matériaux agréables au toucher, intégration paysagère du mobilier • Entretien a minima des espaces • « Marquage » du lieu par un arbre de moyen ou grand gabarit Lieux pour pratiques sédentaires (Tai Chi, yoga...) : • Espace enherbé tondu et plan ou platelage bois • « Marquage » éventuel du lieu par un arbre de moyen ou grand gabarit Cheminements pour la marche et la course à pied : • Parcours avec revêtements absorbant (terre, stabilisé) en complément des cheminements PMR en dur. • Bancs offrant des haltes sur le parcours (+ possibilité de s'étirer). A ces qualités intrinsèques de ces espaces, s'ajoutent celles abordées dans les critères précédents (confort thermique, contact avec le ciel...)	• Présence de cinq assises sans dossier dans le secteur de l'allée du Sergent. • Pas de lieu identifié pour la pratique sédentaire. • Chemins utilisés pour la marche/course à pied/trail, le vélo et le cheval (parcours sportifs balisés). Quelques cheminements secondaires plus confidentiels au sein des parcelles forestières. • Le chemin de Boutuge a été récemment revêtu de stabilisé afin de constituer une boucle accessible PMR via l'allée du Sergent et l'allée des Fleurs.
Gestion de la relation à l'autre et sentiment de sécurité	Possibilité de s'isoler tout en se sentant en sécurité dans les lieux de pause et lieux de pratiques sédentaires : • Mise à distance par rapport aux flux principaux et aux lieux d'intensité sociale • Information sur la vocation de ressourcement de ces lieux (règles de conduite au sein et aux abords de ces lieux en lien avec la fréquentation du parc) • Contact visuel avec une présence humaine (co-visibilité et co-veillance) • Adossement des assises à une « barrière végétale » (strate arborée et/ou arbustive) • Eclairage nocturne de certains lieux de pause • Entretien régulier des espaces Sentiment de sécurité dans les cheminements : • Ouvertures latérales (éviter les situations de « corridors » fermés) ; • Continuité du réseau (éviter les situations d'impasses) ; • Entretien régulier des chemins (sol et végétation envahissante). Considérations générales : • Propreté des lieux sur l'ensemble du parc • Présence de corbeilles de propreté.	• Les espaces les plus pratiqués par les usagers sont les cheminements principaux. Du fait de l'exploitation forestière des parcelles, peu, voire pas, de possibilité de créer des lieux pour s'isoler, sauf le long des cheminements secondaires et, éventuellement, au sein des parcelles de feuillus (le plan de gestion de l'ONF mentionne un enjeu de production faible pour ces parcelles). • Pas de cheminement en impasse. • Entretien des cheminements. • Propreté générale du site. Pas de corbeilles à disposition.

Critères d’accessibilité

Critère	Qualités recherchées	Observations
Jalonnement et éléments de repérage	Nombre et lisibilité des accès. Affichage des horaires et horaires d’affluence. Signalétique à l’entrée du parc (plan, panneaux d’informations...). Fléchage vers les lieux de ressourcement au sein du bois. Présence de jalonnement et nature du jalonnement (indication des lieux, des distances, des temps à pied).	• La forêt communale bénéficie de plusieurs accès dont certains sont équipés de poches de stationnement et de panneaux de repérage de la forêt. • En revanche, le jalonnement depuis l’environnement urbain proche n’est pas suffisant. • L’accès principal (côté stades) dispose d’un large terre-plein, récemment repris en stabilisé. Il pourrait être davantage valorisé pour l’accueil du public. • La forêt est en outre ponctuée de panneaux pédagogiques sur l’environnement forestier. En revanche, le repérage au sein de la forêt est assez difficile du fait de l’absence d’éléments de repère significatifs.
Accessibilité du bois en VP	Lisibilité des itinéraires. Lisibilité des stationnements. Offre de stationnement (nombre de places, répartition, proximité des accès...). Politique de stationnement.	• Quelques poches de stationnement le long du chemin du Foin mais les traversées piétonnes de cette voie depuis ces poches ne sont pas sécurisées par des passages piétons. • L’accès principal bénéficie des aires de stationnement des stades.
Accessibilité du bois en TC	Présence d’arrêts à proximité (gare, tramway, bus). Distance des arrêts. Amplitude et fréquences des services. Qualité des itinéraires depuis les arrêts. Jalonnements vers le bois depuis les arrêts.	• Le secteur est desservi par la ligne 2 et la ligne 81.
Accessibilité du bois à pied	Qualité et sécurité des itinéraires. Existence de trottoirs de qualité : largeur, qualité et entretien du revêtement, encombrement (mobilier urbain, poubelles, stationnement...). Existence de zones apaisées (rues piétonnes, zones 30, zones de rencontre). Présence d’éclairage, de bancs, d’ombre, d’agréments paysagers. Présence de jalonnement et nature du jalonnement (indication des lieux, des distances, des temps à pied).	• RAS
Accessibilité du bois à vélo	Existence d’aménagements cyclables (et vitesse associée des véhicules particuliers). Continuité des aménagements. Qualité des aménagements. Présence de jalonnement et nature du jalonnement (indication des lieux, des distances, des temps de déplacements à vélo). Présence de stationnement vélo à destination, qualité du stationnement vélo. Existence de services dédiés à destination (stations gonflage, ateliers réparation, locations/prêts de vélos...).	• Quelques arceaux vélos à proximité de l’accès principal.



Jalonnement vélo vers l'entrée principale de la forêt



Entrée principale de la forêt (côté stades)



Chemin du Foin avec poche de stationnement latérale



Boucle PMR (chemin de Boutuge)



Fauteuil roulant sur le cheminement en stabilisé (chemin de Boutuge)



Allée du Sergent



Strates végétales dans la pinède



Strates végétales dans la châtaigneraie



Cheminement entre chênaie et pinède



2.1. Approche synthétique du ressourcement

La grille de critères du ressourcement peut être ramenée à une grille plus synthétique, en procédant par une approche morphologique du ressourcement, c'est-à-dire une approche fondée sur l'organisation des composantes spatiales d'un parc urbain.

A cet égard, la dualité espaces ouverts (prairies) / espaces fermés (boisements) s'avère particulièrement structurante. En effet, dans cette dualité, se jouent de multiples critères du ressourcement.

Espaces fermés

- Confort thermique d'été
- Contact renforcé avec le végétal
- Intimité renforcée

Espaces ouverts

- Confort thermique d'hiver
- Contact facilité avec la terre
- Contact renforcé avec le ciel

Nous pouvons donc considérer qu'un parc sera ressourçant s'il présente - idéalement - un équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés.

Afin de répondre aux différents usages du ressourcement, nous commencerons par installer des cheminements à la fois dans les espaces ouverts et les espaces fermés.

De la même façon, nous installerons ensuite des lieux de pause dans les deux types d'espaces. Nous qualifierons les lieux de pause dans les espaces fermés de lieux de pause immersifs, et ceux dans les espaces ouverts de lieux de pause contemplatifs. Il existe, entre ces deux configurations opposées, une situation intermédiaire, celle de la clairière, qui se prête à l'installation d'un lieu de pause mais aussi d'un lieu de pratiques sédentaires (Yoga, Tai-Chi...) moyennant l'éventuelle installation d'un platelage bois au sol.

La planche ci-contre «met en scène» l'ensemble des types de lieux de ressourcement, tant du point de vue des lieux de pause que des lieux de pratiques sédentaires.

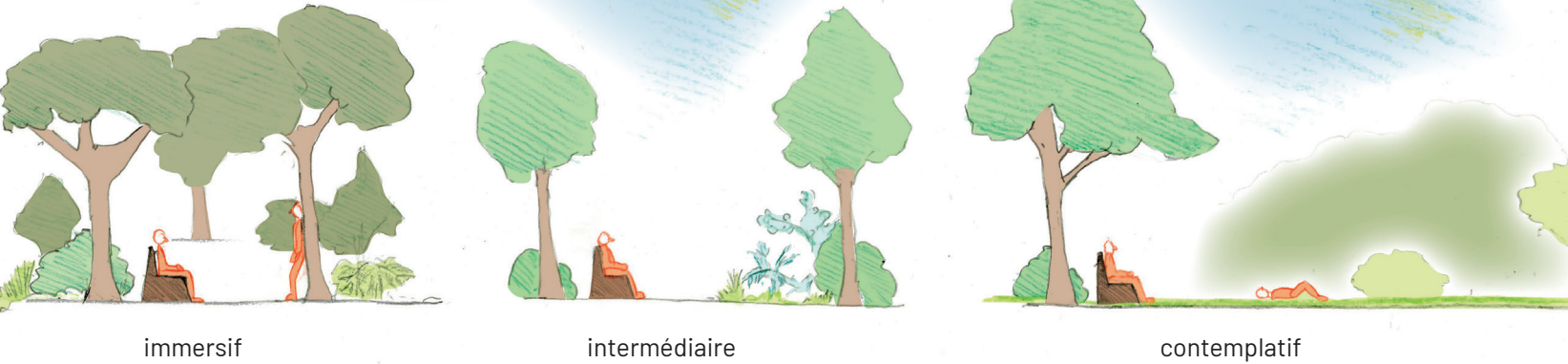
Ces considérations nous conduisent à la grille synthétique du ressourcement présentée page suivante, qui distingue:

- les critères à l'échelle du parc dans son ensemble,
- les critères à l'échelle des lieux d'usage du ressourcement.

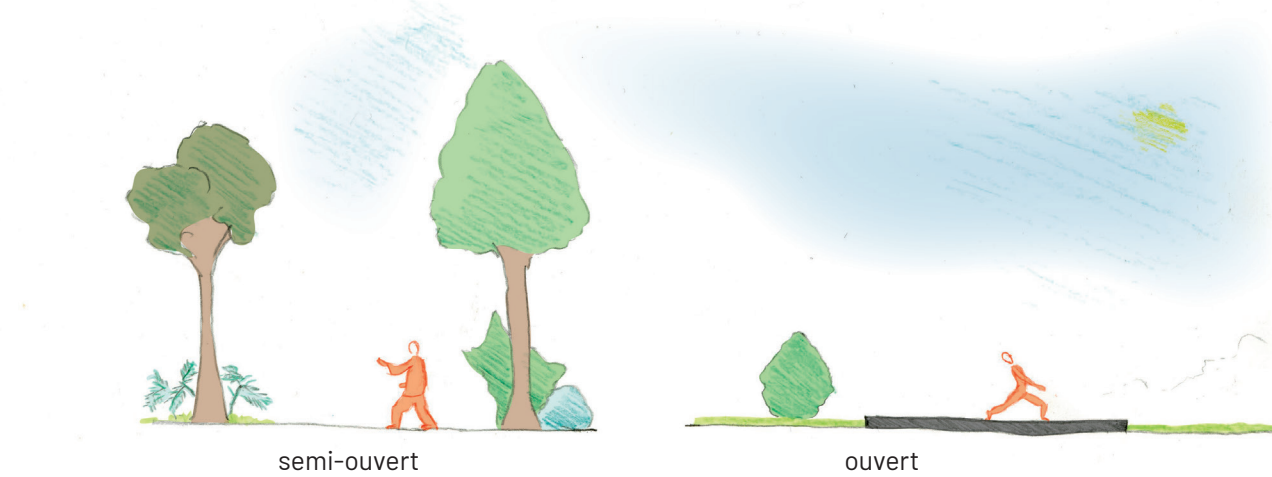
On la trouvera ici renseignée pour le cas particulier de la forêt du Taillan-Médoc. La carte de la page suivante vise à spatialiser l'ensemble des éléments de diagnostic établis dans cette deuxième partie.

Typologie des lieux de ressourcement

Lieux de pause

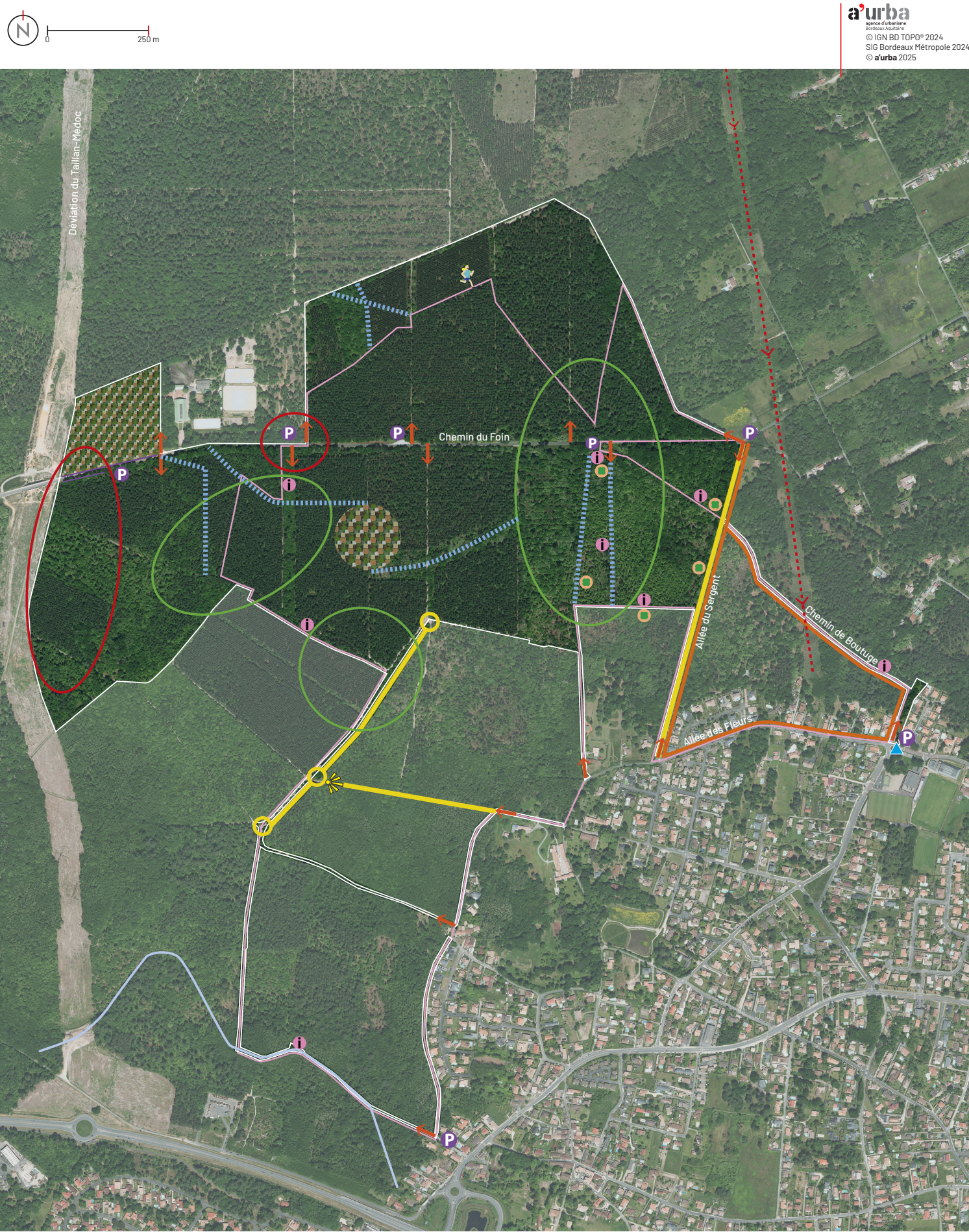


Lieux de pratiques



Critères à l'échelle du parc dans son ensemble	Observations
Accessibilité (Piéton, vélo, TC, VP)	Une bonne accessibilité multimodale, mais un manque de jalonnement depuis l'environnement urbain proche. L'accès principal à équiper et des traversées piétonnes à sécuriser.
Préservation du parc vis-à-vis des pollutions et nuisances : • Pollution atmosphérique, pesticides, pollens ; • bruits mécaniques ; • ondes électromagnétiques.	Impact sonore de la déviation du Taillan-Médoc sur la frange est de la forêt.
Equilibre entre espaces ouverts (prairies) et espaces fermés (boisements) Gestion différenciée des espaces permettant de préserver le caractère sauvage des lieux. Propreté générale du parc	Une omniprésence des espaces fermés du fait du caractère forestier du site. Le caractère sauvage des espaces est préservé, tout en assurant un bon entretien général du parc.
Critères à l'échelle des lieux d'usage du ressourcement	Observations
Présence de lieux de pause dans les espaces ouverts (lieux de pause contemplatifs)	De par son caractère forestier, le parc ne présente pas d'espaces ouverts.
Présence de lieux de pause dans les espaces fermés (lieux de pause immersifs et/ou intermédiaires)	Le parc n'offre pas de lieux de pause pour le ressourcement au sein des espaces fermés. Pourtant, plusieurs atouts du bois seraient à valoriser pour l'installation de tels lieux : • présence forte de sons de la nature dans la majorité du bois, • diversité d'ambiances offertes par les différents peuplements constitutifs du bois et l'agencement des strates végétales, • générosité des espaces permettant de s'isoler facilement des flux piétons principaux.
Présence de lieux de pratiques sédentaires (Taï-Chi, yoga...) (ouverts et/ou semi-ouverts)	De par son caractère forestier, le parc ne présente pas de lieux pour les pratiques sédentaires.
Présence de cheminements dans les espaces ouverts et en lisière ou-verte des boisements	Quelques allées offrent un contact avec le ciel. Les intersections des cheminements principaux permettent un contact avec le soleil.
Présence de cheminements dans les espaces fermés	Les cheminements sous canopées sont nombreux et variés. Quelques assises sous canopée dans le secteur de l'allée du Sergent.

Diagnostic ressourcement - synthèse



Accessibilité

- Accès
- P Poche de stationnement
- ▲ Arceaux vélos

Cheminements et leurs abords

- Cheminement exposé au soleil
- Espace ouvert
- ☀ Vue intéressante
- Cheminement secondaire sous canopée
- Assise sous canopée
- Parcours sportif
- i Panneau pédagogique
- Boucle accessible PMR

Environnement général

- Ambiance sonore la moins ressourceante
- Ambiance sonore la plus ressourceante
- Ligne Haute Tension
- Cours d'eau
- Zone à enjeux écologiques forts
- Périmètre d'analyse



Le tapis de fougères associé, tantôt à la verticalité des pins, tantôt à la proximité des chênes, produit des ambiances particulièrement apaisantes et vivantes.



PARTIE 3

Recommandations

La grille de diagnostic synthétique nous offre un cadre pour formuler un certain nombre de recommandations visant à augmenter le potentiel de ressourcement de la forêt, en travaillant sur les points faibles et en valorisant les opportunités identifiées dans le diagnostic.

La carte ci-contre propose une spatialisation de ces recommandations. Elle est complétée par quelques photos de référence illustrant certaines des recommandations.

Critères à l'échelle du parc dans son ensemble	Propositions
Accessibilité (Piéton, vélo, TC, VP)	• Mieux jalonner l'accès à la forêt depuis l'environnement urbain proche. • Intégrer des passages piétons (éventuellement surélevés) sur le chemin du Foin au droit des poches de stationnement. • Équiper l'entrée principale (côté stades) : • intégrer différents équipements : bancs, corbeilles de propreté, points d'eau ombragés ; • intégrer un stationnement PMR ; • du point de vue paysager, traiter la transition entre un environnement très urbain (abords des stades) et un environnement très naturel (forêt). • Intégrer des éléments en bois sculpté servant d'éléments de repérage sur les parcours de promenade. • Compléter le plan de situation du parc avec les lieux de ressourcement créés (Cf. Critères à l'échelle des lieux d'usage du ressourcement).
Préservation du parc vis-à-vis des pollutions et nuisances : • pollution atmosphérique, pesticides, pollens ; • bruits mécaniques ; • ondes électromagnétiques.	• Possibilité d'intégrer, au niveau de l'entrée principale, un panneau d'information avec les périodes de pollinisation des essences allergènes (QR-code renvoyant au site du RNSA).
Equilibre entre espaces ouverts (prairies) et espaces fermés (boisements) Gestion différenciée des espaces permettant de préserver le caractère sauvage des lieux. Propreté générale du parc	Sans objet.
Critères à l'échelle des lieux d'usage du ressourcement	Propositions
Présence de lieux de pause dans les espaces ouverts (lieux de pause contemplatifs)	• Non adapté à l'environnement forestier.
Présence de lieux de pause dans les espaces fermés (lieux de pause immersifs et/ou intermédiaires)	• Création de cinq lieux de ressourcement avec, pour chacun : • installation d'un banc ; • installation d'un panneau d'information proposant des modalités de ressourcement ; • conservation d'arbres de grand gabarit (adaptation du plan de gestion de l'ONF) et mise en sécurité des arbres au droit de l'assise. • Les lieux de ressourcement sont répartis de sorte à profiter des ambiances propres à chaque peuplement (pins maritimes, feuillus). Ils sont installés de préférence à proximité des cheminements secondaires et dans les secteurs d'ambiance sonore la plus ressourçante.
Présence de lieux de pratiques sédentaires (Taï-Chi, yoga...) (ouverts et/ou semi-ouverts)	• Non adapté à l'environnement forestier.
Présence de cheminements dans les espaces ouverts et en lisière ouverte des boisements	• Compléter les assises le long de l'allée du Sergent par un banc exposé au soleil afin notamment de consolider les haltes PMR le long de cette voie piétonne (une halte tous les 300 mètres). • Installation de trois bancs aux principales intersections (orienter les bancs de sorte à profiter des vues sur les allées).
Présence de cheminements dans les espaces fermés	• Installation de quatre bancs servant de halte le long des sentiers balisés, en association avec les panneaux d'information sur la forêt, le cas échéant. • Proposer une boucle PMR au départ de l'entrée principale.

Plan programme ressourcement



EXISTANT

Accessibilité

- Accès
- P Poche de stationnement
- ▲ Arceaux vélos

Cheminements et leurs abords

- Cheminement exposé au soleil
- Espace ouvert
- Vue intéressante
- Cheminement secondaire sous canopée
- Assise sous canopée
- Parcours sportif
- Panneau pédagogique
- Boucle accessible PMR

Environnement général

- Ambiance sonore la moins ressourceante
- Ambiance sonore la plus ressourceante
- Ligne Haute Tension
- Cours d'eau
- Zone à enjeux écologiques forts

PROJET

- Traversée piétonne à sécuriser
- Accès principal à équiper
- Lieu de ressourcement à créer
- Nouvelle assise sous canopée
- Nouvelle assise au soleil

- Périmètre d'analyse

Intégration d'éléments sculptés sur site



Sculptures de Ronan Charles - Parc Bourran - Mérignac

Équipement des lieux de ressourcement



Banc en chêne massif © ONF Vegetis



Pupitre © ONF Vegetis

